



Car Labelling 2018

Vente de véhicules neufs : la baisse du diesel se poursuit, mais la moyenne des émissions de CO₂ progresse

L'ADEME publie ce jeudi l'édition 2018 de son étude « Évolution du marché, caractéristiques environnementales et techniques, véhicules particuliers neufs vendus en France ». Cette étude est mise à disposition sur le site carlabelling.ademe.fr, qui propose un palmarès 2018 des voitures les moins polluantes. Si pour la première fois depuis 2000, le nombre de véhicules essence neufs vendus en 2017 dépasse celui du nombre de Diesel, l'émission moyenne de CO₂ des véhicules neufs vendus a, de son côté, augmenté.

Record de vente de véhicules particuliers neufs

En comparaison avec l'année 2016, les ventes de véhicules particuliers neufs ont augmenté de 5,7 %. Pour la première fois depuis 2001, **le nombre de véhicules neufs essence vendus en 2017 dépasse celui du nombre de Diesel**. Ainsi, les ventes de voitures particulières en France pour l'année 2017 s'élevaient à 2 304 119 unités, dont notamment :

- 1 098 485 véhicules essence,
- 1 085 825 véhicules Diesel,
- 90 002 véhicules hybrides,
- 27 636 véhicules électriques,

Le marché des véhicules électriques a été particulièrement dynamique en 2017 avec une augmentation des ventes de 26,6 % par rapport à 2016. On relève également l'arrivée sur le marché de véhicules à motorisation hydrogène (l'un d'entre eux figure pour la première fois dans l'édition 2018 du Car Labelling), notamment pour les flottes dites « captives » (un ensemble de véhicules sous gestion commune par une structure privée ou publique, qui s'approvisionnent à leur propre source de stockage de carburant).

Qu'est-ce que le Car Labelling ?

Lancé en 2011, le comparateur en ligne de voitures pour les particuliers, Car Labelling, permet à l'ADEME de présenter chaque année les chiffres clés des véhicules achetés sur le marché français, avec un palmarès en matière d'émissions de CO₂ et un classement par gamme, carrosserie et énergie, des véhicules les moins émetteurs. L'ADEME utilise les informations brutes transmises par :

- l'Association auxiliaire des automobiles (AAA)
- l'Union technique de l'automobile du motocycle et du cycle (UTAC)
- l'Association des constructeurs européens d'automobiles (ACEA)

L'ADEME attribue ainsi à chaque véhicule sa classe énergie/Co₂ et le cas échéant son bonus malus. Les données sont publiées à la fois dans l'étude : « Évolution du marché, caractéristiques environnementales et techniques, véhicules particuliers neufs vendus en France », dans le guide officiel annuel d'aide à l'achat « Consommations conventionnelles de carburant et émissions de CO₂ – Véhicules particuliers neufs vendus en France » et sur le site internet <http://carlabelling.ademe.fr>.

Depuis cinq ans, on observe chaque année une baisse des ventes de véhicules Diesel. En 2017, le taux de diésélisation est même passé en dessous de 50 %. En effet, les ventes de 2017 sont constituées de 47,1% de véhicules Diesel, contre 52,1% en 2016. Cette tendance s'explique en grande partie par le succès constant des véhicules de petite taille (gamme économique / inférieure), même si l'on observe une tendance générale à l'augmentation moyenne de la puissance et du poids des véhicules. Or, ces véhicules de petite taille, qui représentent plus de la moitié des ventes totales du marché, sont majoritairement à motorisation essence. Plus récemment, le durcissement de la fiscalité liée au Diesel, qui s'est traduit par la suppression du bonus pour ces véhicules et l'alignement de la fiscalité du gazole sur l'essence, a contribué à la baisse des ventes de véhicules Diesel.

Un très fort dynamisme du marché des véhicules environnementalement performants

La part des véhicules ayant un impact environnemental plus performant est en hausse. En 2017 ce marché a montré un très fort dynamisme avec :

- + 81 % de véhicules hybrides rechargeables (13 458 véhicules),
- + 50 % de véhicules hybrides non rechargeable (76 533 véhicules)
- + 27 % de véhicules électriques (27 626 véhicules).

Malgré tout, une hausse de la moyenne des émissions de CO₂ des véhicules neufs vendus en France

La moyenne des émissions de CO₂ des véhicules neufs vendus en France se situait à 111 g de CO₂ / km en 2017 contre 110g en 2016, soit une **hausse de 1 g en un an**.

Deux explications permettent de comprendre ce phénomène :

- L'augmentation de la part des ventes des véhicules essence, en moyenne plus émetteurs de CO₂ que les véhicules Diesel ;
- L'essor des véhicules « tout-terrain », principalement des SUV (Sport Utility Vehicle) qui représentent en 2017 un tiers des ventes du marché automobile. Plus lourds, plus consommateurs en carburant que la moyenne des véhicules et donc plus polluants, les SUV ont investi toutes les gammes en à peine 10 ans, et leur part de marché a été multiplié par 7 dans le même temps.

Pour autant, globalement, on observe une **baisse de 38 g des émissions de CO₂ en 9 ans** d'application du dispositif bonus-malus. Il est à noter que l'évolution du cycle d'homologation (passage de la norme NEDC à la norme WLTP le 1^{er} septembre dernier) oblige désormais les constructeurs à une mise en conformité de leurs résultats d'homologation, qui permettra de donner une représentation plus proche des conditions réelles d'utilisation des véhicules. Cette mise en conformité pourrait avoir des impacts sur les valeurs moyennes actuellement affichées dans le Car Labelling.

Enfin, il est nécessaire de rappeler que l'arrivée sur le marché de véhicules plus « propres » sur le plan des émissions ne suffit pas pour aller vers un véritable système d'écomobilité. C'est pourquoi l'ADEME promeut des solutions de mobilité comme alternatives au modèle du véhicule particulier et de l'autosolisme, notamment des solutions de partage de véhicules et les mobilités actives, en particulier le vélo.

Pour en savoir plus :

- Etude « [Évolution du marché, caractéristiques environnementales et techniques, véhicules particuliers neufs vendus en France](#) »
- Guide officiel annuel d'aide à l'achat « [Consommations conventionnelles de carburant et émissions de CO₂ – Véhicules particuliers neufs vendus en France](#) »
- [Site officiel du Car Labelling](#)
- Avis de l'ADEME « [Émissions de particules et de NOx par les véhicules routiers](#) »
- Avis de l'ADEME « [Les potentiels du véhicule électrique](#) »
- Infographie Qu'est-ce Qu'on Fait ? « [La Mobilité de demain ? Une affaire qui roule \(et qui marche\)](#) »
- Appel à Manifestation d'Intérêt « [French Mobility](#) »

Service presse de l'ADEME :
01 58 47 81 28 / ademepresse@havas.com

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire. **L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.** www.ademe.fr / [@ademe](https://twitter.com/ademe)